



BULLETIN D'INFORMATION

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Du lundi 4 avril 2022

Vote des comptes administratifs et de gestion 2021

Les comptes administratifs et de gestion ont été votés en concordance. Les dépenses et les recettes de 2021 s'établissent comme suit :

Pour le Budget Principal :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes :	1 517 675,77 €	314 971,27 €
Dépenses :	1 182 309,13 €	373 040,08 €

Pour le Budget du lotissement :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes :	617 770,90 €	599 734,52 €
Dépenses :	595 858,85 €	574 231,49 €

Affectation des résultats 2021

Compte tenu des éléments du Compte Administratif 2021 les résultats sont les suivants :

Pour le Budget Principal :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice :	335 366,64 €	-58 068,81 €
Part du résultat N-1 :	638 944,06 €	125 294,94 €
Résultat de clôture N :	974 310,70 €	67 226,13 €

Compte tenu des dépenses et recettes engagées mais non facturées de 2021 la section d'investissement présente un besoin de financement de 210 130,67 €. Les élus ont décidé d'affecter ce montant à la section d'investissement pour le budget 2022.

Pour le Budget du lotissement :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice :	21 912,05 €	25 503,03 €
Part du résultat N-1 :	76 776,14 €	-147 211,01 €
Résultat de clôture N :	98 688,19 €	-121 707,98 €

Vote des Budgets Primitifs 2022

Le Conseil Municipal acte les budgets comme suit :

Budgets Primitifs 2022	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Budget Principal	2 270 000,00	2 270 000,00
Budget Lot. Haute Vergne	623 470,40	623 470,40

Budgets Primitifs 2022	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Budget Principal	3 249 200,00	3 249 200,00
Budget Lot. Haute Vergne	598 202,19	598 202,19

Concernant le Budget Principal, les grands projets d'investissements sont la construction de la maison de santé, la construction de la maison d'assistantes maternelles, la mise aux normes de la défense incendie, poursuite des

travaux sur l'éclairage public et les réparations de bâtiments.

Vote des taux d'imposition pour 2022

Le Conseil a voté le maintien des taux d'imposition concernant les taxes foncières sur le bâti et non bâti. Il est à noter que l'état a revu les bases d'imposition à la hausse.

Régularisation écriture comptable

Le conseil autorise le comptable à régulariser l'écriture par le débit du compte 45622 et le crédit du compte 1068 pour un montant de 41.57 €.

Conventions 2022

- **Prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires.** Le Conseil accepte de prolonger à nouveau, par un avenant, cette convention jusqu'au 31 juillet 2022.

- **Tour des Deux-Sèvres du 14 au 17 juillet 2022, à Secondigny.** Le Conseil accepte d'établir une convention afin de définir les conditions matérielles et financières de la manifestation. Le coût de cette animation pour la Commune s'élèvera à 3 500 €. Pour information, c'est le Comité du tour des Deux-Sèvres qui sera chargé de l'organisation, la Commune aura la sécurisation et la signalisation à sa charge. Les commerçants pourront participer à la Caravane publicitaire.

- **Partenariat Activ'Séniors 2022.** Le Conseil accepte de valider la nouvelle convention de partenariat entre le CCAS et Activ'Séniors. Elle prévoit les modalités financières de la mise en place du transport solidaire, ainsi que la poursuite des activités déjà existantes.

- **Marché des Producteurs.** Le Conseil accepte de signer une convention avec la Chambre d'Agriculture pour la tenue d'un marché de producteurs de pays le 17 juin 2022 au Lac des Effres. Cette convention précisera les conditions matérielles et financières de la manifestation. Le coût de cette animation pour la Commune s'élèvera à 882 €.

Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par Jany PÉRONNET.

Mise en page :

A. Brandeau

Imprimé par nos soins

Mairie :

1 pl. de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY



05 49 63 70 15



secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Lundi 16 mai 2022 à 20h30.

MAM : Validation de l'Avant-Projet Définitif

Le Conseil décide de valider l'APD-Avant-Projet Définitif. Il est composé de plans, de la notice descriptive, et de la notice estimative. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 386 760 € TTC.

Modification de statuts CCPG

Ce point, évoqué lors de la dernière réunion de Conseil, avait été reporté, par manque d'informations. Avec des détails fournis par Monsieur le Maire, le Conseil valide les principales modifications suivantes, au 1^{er} mai 2022 :

- La modification de la compétence supplémentaire liée à l'action environnementale ;
- La restitution aux communes de l'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques du Thouet ;
- La modification de la compétence « aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnées ci-annexés » ;
- Les modifications apportées à la compétence « culture » ;
- La modification de la compétence supplémentaire relative au sport ;
- La modification de la compétence supplémentaire relative aux affaires scolaires et périscolaires ;
- la modification la compétence supplémentaire relative à l'action en faveur des jeunes de 15 à 30 ans.

Adhésions 2022

- **ID 79** : Afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets. Cette agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique et financier. Chaque membre paie une cotisation annuelle tenant compte de sa tranche de population. La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration. En vue des différents projets envisagés par la collectivité et n'ayant pas l'ingénierie nécessaire, Le Conseil accepte d'adhérer à ce dispositif pour un montant annuel de 400 €.

L'Association Voie rapide 147-149 a pour objet de militer pour la réalisation d'une 2x2

voies de Bressuire à Poitiers et de Poitiers à Limoges afin de désenclaver tous les territoires, sécuriser les routes, faciliter l'accès aux services publics (CHNDS-Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres notamment), faciliter les trajets du quotidien domicile-travail sans devoir acquitter de péage et enfin de favoriser le développement économique. Le Conseil accepte donc d'adhérer à cette association pour un montant annuel de 10.00 €

Rétribution exceptionnelle au sonneur de cloches

Une rétribution annuelle exceptionnelle de 200 € est versée annuellement au sonneur de cloches (ou gardien de l'église) pour services rendus à la collectivité. Elle est renouvelée pour 2021 et 2022.

Point sur les travaux et chantiers en cours

Local des Restos du Cœur : les travaux sont presque terminés.

Chalet des Effres : l'électricité est en cours de révision.

Plan d'eau : les vieux pommiers malades sont abattus.

Placette 1 rue de la Charmille : nous sommes en attente du compte-rendu du CAUE-Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.

Point sur les Commissions

Jeunesse et Vie Associative : Le Feu de la Saint-Jean est prévue le samedi 25 juin.

Urbanisme, PLUi, Voirie, PAVE : la Campagne de PATA-Point à Temps Automatique sera réalisée par l'entreprise BORDAGE de VASLES.

Questions diverses

Un point est fait sur l'organisation des élections : planning des bureaux de vote, présence de délégués des partis.

Aux propriétaires de nos amis à 4 pattes

Les propriétaires sont priés de ramasser les crottes de leurs chiens, sur les trottoirs, notamment devant les habitations.

Il est très désagréable pour quelqu'un de sortir dans la rue et de mettre le pied dans les déjections canines.

Merci de vous munir de sacs à crottes, lors de vos promenades.

Vivez Local

Vous avez la possibilité d'offrir des chèques cadeaux d'un montant de 5 € (le nombre que vous voulez), pour des anniversaires, fêtes de fin d'année, Remerciements... Ils sont en ventes aux Pompes Funèbres Berson et au Fil au Chas.



A dépenser chez nos commerçants locaux



Agenda

17 juin : Marché des Producteurs de Pays.

25 juin : Randonnée de la Saint-Jean.

14 juillet : fête nationale et feu d'artifice.